

DICRIM

**Document d'Information Communal sur les
Risques Majeurs**
Commune de Marcq



SOMMAIRE

1. LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS	3
2. NUMEROS UTILES EN CAS D'URGENCE	3
3. EN CAS D'URGENCE, QUI FAIT QUOI ?	3
4. MOYENS D'ALERTE DE MA COMMUNE	4
4.1.1. Risque inondation	6
4.1.2. Risque mouvements de terrain	7
4.1.3. Risque tempête	8
4.1.4. Risque feu de forêt / incendie de forêt	9
4.1.5. Risque incendie : feu de chaume	10
4.1.6. Risque grand froid	11
4.1.7. Risque canicule	12
4.1.8. Risque sécheresse	13
4.1.9. Risque retrait gonflement des argiles	14
4.1.10. Risque radon	15
4.1.11. Risque sismique	16
4.1.12. Risque transport de matières dangereuses (TMD)	17
4.1.13. Risque pollution environnementale	18
4.1.14. Risque industriel	19
4.1.15. Risque réseau et canalisations	20
4.1.16. Risque sanitaire	21
4.1.17. Risque cybersécurité	21
4.1.18. Risque attentat / terrorisme	22
5. KIT D'URGENCE, COMPOSITION	23

1. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé dans le but de :

- décrire les actions de prévention mises en place par notre municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens ;
- présenter l'organisation des secours ;
- informer sur les consignes de sécurité à respecter.

Le risque majeur correspond à l'apparition d'un phénomène naturel ou technologique potentiellement dangereux, se produisant dans une zone où les enjeux humains économiques et environnementaux peuvent être atteints.

L'article L125-2 du code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire ;
- les mesures de prévention et de sauvegarde possibles ;
- les modalités d'alerte, l'organisation des secours ;
- les mesures prises par la commune pour gérer le risque.

2. Numéros utiles en cas d'urgence

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Samu : 15

Mairie de Marcq : 01 34 87 41 64

Météo France : 05 67 22 95 00

Préfecture des Yvelines : 01 39 49 78 00

3. En cas d'urgence, qui fait quoi ?

Le maire et le préfet (DOS – Directeur des Opérations de Secours)

- **Rôle** : décide des mesures de protection et de sauvegarde pour la population.
- **Le maire** : DOS de sa commune ; active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mobilise les services municipaux et prend toutes les décisions locales.
- **Le préfet** : DOS départemental si la situation dépasse la commune ou touche plusieurs territoires ; coordonne les actions entre communes et services départementaux.

Le Commandant des Opérations de Secours (COS)

- **Rôle** : coordonne et met en œuvre les moyens de secours sur le terrain.
- **Missions** : répartit les ressources, veille à la bonne application des décisions du DOS, ajuste les opérations selon l'évolution de la situation.
- **Exemples** : officier sapeur-pompier, responsable d'un service public selon le type de sinistre (ORSEC, inondation, tempête...).

Les établissements scolaires

- Les enfants sont pris en charge par le personnel enseignant.
- Les parents ne doivent **pas venir chercher leurs enfants** tant que l'alerte n'est pas levée.

Les habitants

- Respectent les consignes officielles (évacuation, confinement, sécurité).
- Préparent un kit d'urgence (eau, nourriture, lampe, médicaments).
- Signalent toute situation dangereuse aux services compétents.

Médias et canaux officiels

Diffusent les **consignes de sécurité et alertes** en temps réel.

- Sources principales :
 - Radio : France Bleu Yvelines (107,1 FM)
 - Télévisions et sites internet officiels (mairie, préfecture)
 - Alertes SMS / applications mobiles (FR-Alert)

4. Moyens d'alerte de ma commune

Les moyens d'alerte permettent d'avertir la population d'un danger imminent ou de situation exceptionnelle. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité du maire, en lien avec les services de l'état.

Voici ceux utilisés par notre commune :

- **Application Panneau Pocket** : nous vous informerons d'un événement ainsi que des consignes de sécurité à tenir sur cette application. L'application est gratuite et accessible sur smartphone ; nous vous demandons de la télécharger afin d'assurer la bonne transmission de l'information.
- **Les médias** : La radio et la télévision diffusent des informations officielles permettant de connaître la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes à suivre. Radio à écouter en priorité :
 - **ICI Paris Île-de-France - 107,1 MHz**
 - Les informations peuvent également être relayées sur les réseaux sociaux de la **préfecture des Yvelines** (@Prefet78 sur X).
- **Véhicule équipé d'un haut-parleur** : nous disposons d'un mégaphone permettant de diffuser, dans les rues, des messages d'alerte et des consignes de sécurité. Ces messages sont à respecter strictement.
- **Les cloches de l'Église (tocsin)** : en cas de situation exceptionnelle, les cloches de l'église peuvent être utilisées comme moyen d'alerte. Une **sonnerie inhabituelle des cloches à coups répétés et prolongés** doit alerter la population et l'inciter à se mettre à l'abri et à rechercher immédiatement des informations auprès des autorités.
- **Site internet de la commune** : toutes les informations relatives aux événements exceptionnels et aux consignes de sécurité sont publiées sur le site officiel de la commune. Nous vous invitons à le consulter régulièrement afin de rester informé et de recevoir les instructions officielles.
- **Panneau lumineux** : en cas d'événement exceptionnel, des messages d'information et des consignes de sécurité peuvent être diffusés sur le panneau lumineux de la commune. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à respecter les instructions affichées.
- **FR-Alert** : c'est un dispositif national d'alerte permettant à l'État d'envoyer un **message d'alerte directement sur les téléphones portables** des personnes présentes dans une zone exposée à un danger. Ce message s'affiche automatiquement à l'écran, accompagné d'un signal sonore spécifique, même si le téléphone est en mode silencieux. Il précise la nature du risque et les consignes de sécurité à appliquer. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.



RISQUE INONDATION

Une inondation est une montée d'eau plus ou moins rapide qui recouvre une zone qui, habituellement, n'est pas sous l'eau. Elle peut provoquer des dégâts importants sur les habitations, les routes et les réseaux, et mettre en danger les personnes si elles ne sont pas anticipées.

Comment m'informer ?

- **Vigicrues** (www.vigicrues.gouv.fr) : ce service officiel surveille les cours d'eau et publie des cartes de vigilance. Le code couleur (du vert au rouge) permet de connaître le niveau de risque et les prévisions de crue.
- **Météo-France** (www.meteofrance.com) : les bulletins et cartes de vigilance météo signalent les phénomènes intenses : pluie, orages, vents violents, neige, verglas.
→ Une vigilance « **jaune** », « **orange** » ou « **rouge** » pour pluie-inondation ou orages doit vous inciter à renforcer votre attention et à vérifier les prévisions locales.
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie
- **La radio ICI Paris Île-de-France (107,1 MHz)**

Les bons réflexes :



**Je reste à l'abri
et en hauteur**



**J'annule mes déplacements
(voiture, vélo, autre)**



**Je ne cherche pas mes enfants
à l'école**



**Je coupe si possible le gaz et
l'électricité**



**Je m'éloigne des zones d'eau
et à risque**



**Je ne téléphone pas afin que
les lignes restent disponibles
pour les urgences et secours**

À savoir : vous pouvez contribuer à réduire le risque en entretenant vos gouttières, évacuations d'eau, grilles d'écoulement et en évitant de stocker des objets susceptibles d'être emportés par l'eau.



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol pouvant entraîner des **déformations, des fissures ou des effondrements**. Ils peuvent être lents (glissements, tassements différentiels, affaissements) ou brusques (éboulements, effondrements de cavités, chutes de blocs). Leur origine peut être naturelle (érosion, saturation en eau, séismes) ou humaine (travaux, carrières, aménagements).

Les bons réflexes :



Je m'éloigne de la zone à risque



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je reste attentif car d'autres secousses peuvent survenir

Antécédents :



RISQUE TEMPÊTE

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort). Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (ou dépression). Cette dernière provoque des vents violents, des orages, parfois de la grêle et de fortes précipitations pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

Comment m'informer ?

- **Météo-France** (www.meteofrance.com) : les bulletins et cartes de vigilance météo signalent les phénomènes intenses.
→ Une vigilance « **orange** » ou « **rouge** » vent violent doit vous inciter à renforcer votre attention et à vérifier les prévisions locales.
- **Les réseaux sociaux** de la préfecture et de ma mairie
- **La radio ICI Paris Île-de-France (107,1 MHz)**

Les bons réflexes :



Je reste à l'abri en évitant les pièces sous les toits



J'annule mes déplacements (voiture, vélo, autre)



Je m'éloigne des zones d'eau et à risque



Je signale tout danger visible à la mairie



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

Antécédents :



RISQUE FEU DE FORÊT

Notre commune est concernée par le risque feu de forêt dans le secteur de la Forêt de Marcq / Thoiry.

Majoritairement d'origine humaine, les incendies de forêt se déclarent principalement en été, dû à la sécheresse et de la forte fréquentation des espaces boisés. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue. Dû au réchauffement climatique, les incendies sont de plus en plus fréquents et destructeurs.

Les bons réflexes :



Si je suis témoin d'un départ de feu, j'alerte les pompiers au 18, 112 ou 114



Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne téléphone pas à mes proches afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

Prévenir le risque incendie :

- **Débroussailler pour protéger** : cela permet de ralentir la propagation du feu vers les habitations, diminuer sa puissance et faciliter l'intervention des pompiers.
- **Ne jamais jeter ses mégots ou déchets**, ni en forêt, ni sur les chemins aux abords des forêts.
- **Ne pas faire de feu, de barbecue ou d'incinération** à proximité des zones boisées.
- **Respecter les zones d'accès réglementées** en période de risque (sentiers fermés, restrictions préfectorales).



RISQUE FEU DE CHAUME

Notre commune est également exposée au risque de feu de chaume. Ces incendies se déclarent le plus souvent en période estivale, après les récoltes, lorsque les résidus de cultures sont secs. Favorisés par la sécheresse, le vent et certaines activités humaines, les feux de chaume peuvent se propager très rapidement et atteindre les habitations, les bâtiments communaux, les espaces boisés ou les cultures voisines. Ils peuvent libérer une grande quantité d'énergie et devenir difficiles à maîtriser, ce qui nécessite une vigilance particulière.

Les bons réflexes :



Si je suis témoin d'un départ de feu, j'alerte les pompiers au 18, 112 ou 114



Je me protège le nez et la bouche avec un tissu humide



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne téléphone pas à mes proches afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

Prévenir le risque incendie :

- **Débroussailler pour protéger** : cela permet de ralentir la propagation du feu vers les habitations, diminuer sa puissance et faciliter l'intervention des pompiers.
- **Ne jamais jeter ses mégots ou déchets** à proximité des champs.
- **Ne pas faire de feu, de barbecue ou d'incinération** à proximité des zones de récolte / des champs.
- **Respecter les zones d'accès réglementées** en période de risque (sentiers fermés, restrictions préfectorales).



RISQUE GRAND FROID

Les Yvelines peuvent connaître des épisodes de grand froid en hiver, avec des températures durablement négatives, du gel, du verglas et parfois de la neige. Ces conditions peuvent entraîner des difficultés de circulation, des coupures d'énergie, un risque accru d'accidents domestiques et une fragilisation des personnes vulnérables.

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier ou février sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (novembre/décembre) ou tardifs (mars) sont également possibles.

Les bons réflexes :



**J'adapte ma conduite sur la route,
voire je reporte mes déplacements**



**En cas de problème, j'appelle les
secours au 18 ou au 115**



RISQUE CANICULE

Dans les Yvelines, une canicule est une période de chaleur intense et persistante, généralement **au moins trois jours consécutifs**, avec :

- **Température minimale la nuit** : supérieure à 18 °C
- **Température maximale le jour** : atteignant ou dépassant 33 °C

La canicule peut provoquer **des risques pour la santé**, surtout chez les personnes **fragiles** : personnes âgées, malades, isolées, enfants ou personnes travaillant à l'extérieur.

Les bons réflexes :



Je reste au frais et maintiens ma maison à l'abri de la chaleur



Je m'hydrate fréquemment



J'évite de sortir aux heures les plus chaudes (de 11h à 21h) et les efforts physiques



RISQUE SÉCHERESSE

Les Yvelines connaissent de plus en plus fréquemment des périodes de **sécheresse**, liées à l'absence prolongée de pluie, aux fortes chaleurs et à l'évaporation accrue.

Selon son intensité et sa durée, la sécheresse peut provoquer des tensions sur l'approvisionnement en eau potable, des restrictions d'usage, ainsi que des conséquences indirectes sur l'agriculture, les forêts ou la stabilité des sols, notamment dans les zones argileuses. Elle constitue un risque majeur pour l'équilibre des milieux naturels et pour la continuité de certaines activités humaines.

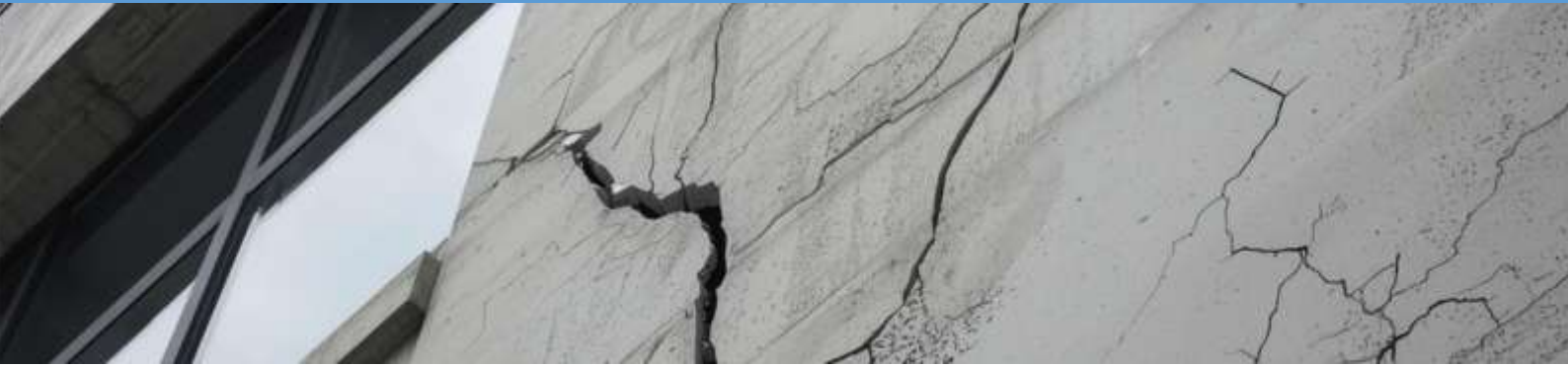
Les bons réflexes :



**Je limite ma consommation d'eau
(réduction de l'arrosage, lavage de
voiture de remplissage des piscines)**



**Surveiller l'apparition de
fissures sur les bâtiments**



RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

De nombreuses communes des Yvelines sont concernées par le retrait-gonflement des argiles, un phénomène naturel lié aux variations d'humidité du sol.

Lors des périodes sèches, les sols argileux se rétractent, puis se gonflent à nouveau lors des épisodes humides. Ces mouvements peuvent provoquer des fissures sur les bâtiments, des déformations d'ouvrages et des dommages aux réseaux enterrés.

Prévenir le risque :

- Surveillez régulièrement l'apparition de fissures sur les sols et murs.
- Plantez les arbres à distance suffisante des façades (minimum 10 à 15 mètres).
- Maintenir les gouttières, descentes d'eau et évacuations en bon état pour éviter les infiltrations près des fondations.



RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel, incolore et inodore, issu de la désintégration de l'uranium présent dans certaines roches et certains sols. Il peut s'infiltrer dans les bâtiments par les fissures, les vides sanitaires ou les réseaux enterrés, et s'accumuler dans les espaces clos et peu ventilés. L'exposition **prolongée** à des **concentrations élevées** présente un risque pour la santé, en particulier pour les voies respiratoires.

Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne est très faible. Cependant, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

En cas de présence avérée de radon à des niveaux importants, la mairie peut vous accompagner dans les démarches correctives et coordonner la diffusion des informations en lien avec les autorités sanitaires compétentes.

L'ensemble de la communauté de communes Cœur d'Yvelines est faible (niveau 1).

Les bons réflexes :



Je ventile régulièrement la pièce ou le bâtiment concerné en créant un courant d'air



Je mesure régulièrement les concentrations de radon et mets en place les mesures de réduction

Prévenir le risque radon :

- **Empêcher le radon de pénétrer** dans le bâtiment en veillant à **l'étanchéité** par rapport au sous-sol notamment par l'obturation des passages de gaines et le traitement des fissures des planchers et des murs.
- **Aérer** son logement quotidiennement.
- Traiter la **base du bâtiment** (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein...) en **ventilant** mécaniquement ou naturellement.



RISQUE SISMIQUE

Le département des Yvelines est classé en zone de sismicité « très faible » mais des secousses légères peuvent se produire.

Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur, le long des failles de la croûte terrestre. Cette vibration est ensuite transmise aux fondations des bâtiments.

Les bons réflexes pendant la secousse :



Je me baisse, je protège ma tête et reste où je suis



Je signale tout danger visible à la mairie



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours

Après la secousse :

- **Vérifiez votre environnement** (fuites de gaz, eau, électricité).
- Si vous êtes à l'extérieur, **éloignez-vous des bâtiments.**
- **N'utilisez pas d'ascenseurs.**
- **Préparez-vous à d'éventuelles répliques.**



RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Le risque de Transport de Matières Dangereuses concerne les produits inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs, polluants ou radioactifs.

Un accident lié à ce risque peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Notre commune est concernée par la voie routière.

Les bons réflexes :



Je rentre dans le bâtiment le plus proche



Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Si je suis témoin d'un accident, je donne l'alerte au 18, 112 ou 114



Je ne cherche pas mes enfants à l'école



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours



RISQUE POLLUTION ENVIRONNEMENTALE

C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme à une source de pollution (appelée aussi danger). Le risque sanitaire dépend donc de la nature du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être classés en 2 familles :

- les polluants chimiques, divisés en deux groupes : les substances inorganiques comme les métaux lourds, et les substances organiques comme les hydrocarbures. Certains composés chimiques organiques peuvent persister dans l'environnement et s'accumuler dans la chaîne alimentaire telle que les dioxines.
- les polluants physiques concernent diverses formes d'énergie : les rayonnements ionisants mais aussi les rayons ultraviolets et le bruit.

L'homme peut être exposé à ces polluants par voie digestive, via l'eau ou les aliments, par voie respiratoire, via l'inhalation de gaz ou de particules, ou encore par voie cutanée.

La pollution peut provoquer des troubles respiratoires, des irritations, des intoxications, et affecter les sols, les nappes phréatiques ou les cours d'eau.

Les bons réflexes :



Je limite les sorties et reste à l'intérieur



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération



En cas d'exposition, consulter rapidement un médecin



RISQUE INDUSTRIEL

Notre commune se situe à proximité d'un site industriel exploité par Storengy, spécialisé dans le stockage souterrain de gaz naturel. Ce site est classé Seveso Seuil Haut (Seveso III), ce qui signifie qu'il manipule ou stocke des substances dangereuses pouvant provoquer un accident majeur.

Ce type d'installation est soumis à une réglementation très stricte et fait l'objet de contrôles réguliers afin de garantir la sécurité des populations et de l'environnement. Cependant, comme pour toute activité industrielle, un risque accidentel, même faible, ne peut être totalement exclu.

Les bons réflexes :



Je rentre dans le bâtiment le plus proche



Je m'informe via les réseaux sociaux des autorités, les alertes de la mairie, et la radio (107.1 MHz)



Je ferme les portes, fenêtres et bouches d'aération



Je ne téléphone pas afin que les lignes restent disponibles pour les urgences et secours



RISQUE RÉSEAU ET CANALISATIONS

Le territoire communal est traversé par différents **réseaux et canalisations** indispensables à la vie quotidienne :

- eau potable,
- assainissement,
- gaz,
- électricité,
- télécommunications.

Ces infrastructures peuvent être endommagées à la suite d'un incident technique, de travaux, de conditions météorologiques extrêmes ou du vieillissement des installations.

Les bons réflexes en cas de fuite de gaz suspectée ou avérée :



**Ne pas allumer de flamme, fumer,
ou provoquer d'étincelles**



Aérer immédiatement



**Je m'informe via les réseaux sociaux
des autorités, les alertes de la mairie,
et la radio (107.1 MHz)**



**Quitter les lieux si nécessaire
et s'éloigner de la zone**



RISQUE SANITAIRE

Le risque sanitaire correspond à une menace pour la santé de la population, liée à la présence ou à la diffusion d'un agent pouvant provoquer des maladies ou des



Je respecte les consignes officielles (gestes barrières, restrictions, ...)

Je reste informé via les réseaux sociaux des autorités et la radio (107.1 MHz)



RISQUE CYBERSÉCURITÉ

Le risque cybersécurité concerne les attaques ou incidents affectant les systèmes d'information de la commune et de ses habitants.

Vous pouvez être concerné par de l'espionnage, du vol de données ou de l'usurpation d'identité.

- **Je choisis des mots de passe à sécurité élevée (12 caractères minimum, majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux)**
- **Régulièrement mettre à jour ses appareils numériques**
- **Effectuer des sauvegardes sur un disque dur externe**
- **Je suis prudent lorsque j'ouvre mes e-mails (notamment s'ils contiennent des pièces jointes) et lors d'un paiement sur internet (vérification de la mention « https:// »)**
- **Si je suis victime d'une cyberattaque, je fais un signalement auprès des autorités**



RISQUE ATTENTAT / TERRORISME

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan Vigipirate, destiné à prévenir et protéger l'ensemble des secteurs d'activité du pays, en particulier dans les transports, les établissements scolaires et universitaires.

En cas d'attentat ou d'attaque terroriste :



Je m'échappe si possible



**Je me cache, je m'enferme,
me barricade et reste aussi
silencieux-se que possible**



**J'alerte les secours en utilisant le 17
(Police Secours), le 112 (numéro
d'appel d'urgence européen), le 114
(numéro d'urgence pour les sourds et
malentendants ou si tu es incapable
de parler)**

5. Kit d'urgence, composition



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.

